
COMPTE RENDU
CONSEIL DE QUARTIER DU 5 JUILLET 2021

Présents :

Habitants volontaires :

En présentiel : Emmanuelle GUÉRIN (co-présidente), Eric CRÉZÉ, Laurence HAMON, Myriam TOLLEMER, Myriam TRELLU

En visioconférence : Pierre-Henri BIGER, Eric CREZE

Acteurs de quartiers :

En présentiel : Christian HONORÉ (Carré Solférino/Les Cheminots Rennais), Pierre PÉREZ (Association de quartier Alphonse Guérin), Jean-Yves SIMONET (Association vivre à Baud Chardonnet), Jean SOIGNON (Association Village d'Alfonse)

En visioconférence : Alain JOLLIVEL

Membres permanents : Sandrine CAROFF-URFER,

Territoires Publics : Gwénola DRILLET

Ville de Rennes et Rennes Métropole : Daniel GUILLOTIN (Conseiller municipal- délégué des quartiers Thabor/ Saint-Hélier/ Alphonse Guérin Baud-Chardonnet), Christine RABU, Laurent MEUNIER et Gilles SUBRECHICOT (Direction de quartiers Centre)

Absents excusés : Christophe BOUËTEL (Rennes Pôle Association), Cyril GUILLORY, Florence POULLELAOUEN (CDAS), Sylvie REUSSARD (Association Cercle Paul Bert),

Balades urbaines

Six balades sont d'ores et déjà repérées : Alphonse-Guérin, Mottais/Antrain, Saint-Hélier, Baud-Chardonnet/Villebois-Mareuil, Maginot/Aristide Briand, rue de Paris/Thabor.

L'objectif est de déambuler dans le quartier et d'interroger les enjeux spécifiques en termes d'aménagement, d'urbanisme, de végétalisation, de déplacement, de sécurité ou de vie locale. Pour cela, l'ensemble des services concernés seront mobilisés dans une démarche dynamique de partage et d'échanges constructifs. Les membres du Conseil de quartier y seront tous invités et les balades seront également ouvertes aux riverains du secteur. Des dates seront proposées prochainement pour ces déambulations.

Direction de Quartier Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via

[le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

À noter que l'Hôtel à Projet et d'autres partenaires prévoient un temps de marche exploratoire également. Marches plutôt professionnelles entre architectes et urbanistes, mais ouvertes aux habitants et aux membre du Conseil de Quartier qui se dérouleront les 23 et 24 septembre, entre Tizé et Pasteur.

Forum festif

Le Forum festif est programmé le 5 septembre prochain. Cette manifestation devient une fête de quartiers de plus en plus reconnue. Cette année, de nombreux nouveaux partenaires viendront compléter l'offre habituelle des associations de quartiers : le patrimoine, avec la présence des étudiants de Rennes 2 et un travail sur le quartier des Mottais, la culture avec la présence de l'Opéra.

Alain Jollivel fait part de son sentiment sur l'évolution du Forum qui était porté par des associations bénévoles. Il constate que des associations prestataires sont dorénavant plus présentes. Suite aux questions posées, une réunion sera programmée, à la rentrée pour faire un bilan de l'édition 2021 et les perspectives 2022, avec l'ensemble des acteurs.

Le conseil de quartier est interrogé sur le montant du soutien financier apporté à la manifestation. Vote à l'unanimité moins une abstention.

Points divers

Le Cercle Paul Bert a lancé l'accueil des enfants dans le cadre des centres de loisirs d'été. La section enfance (4-10 ans) bénéficie d'une forte fréquentation. Mais la section de l'âge passerelle semble plus fragilisée par les conséquences de la crise sanitaire. La fréquentation est en recul. La question de l'âge passerelle sera notamment abordée lors du renouvellement des Chartes Territoriales.

Pierre Pérez, président de l'association Alphonse Guérin souhaite revenir sur la Charte construction et citoyenneté. Il estime que cet outil va dans le bon sens, sous réserve que tous les acteurs dans les quartiers y soient associés. La Ville va recenser les dossiers en cours et proposer des rencontres entre les promoteurs et les habitants. Parmi les différentes phases de la Charte, l'installation et le suivi des chantiers pourraient faire l'objet d'une expérimentation sur les projets à venir de la rue Alphonse Guérin. Une rencontre sera organisée.

Pierre Henri BIGER souhaite que le Conseil de Quartier se penche sur l'enjeu du patrimoine, défendu par l'association Les Amis du Patrimoine. Daniel Guillotin rappelle les travaux en cours sur le quartier des Mottais : l'université Rennes 2 porte un travail sur l'histoire et l'évolution de ce quartier. Une restitution est d'ores et déjà programmée à l'occasion du Forum festif. L'ensemble des travaux pourrait faire l'objet d'un temps fort à l'occasion des Journées du Patrimoine en 2022. Par ailleurs des travaux de voiries se poursuivent, avec un décalage d'un mois : chaussée drainante, casse de la vitesse, aménagements paysagers...

Direction de Quartier Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

Partager Baud-Chardonnet : Suite à la dernière Assemblée Générale, plusieurs demandes sont exposées : l'aménagement provisoire du boulevard Villebois-Mareuil sera étudié à l'occasion des déambulations de quartiers. Monsieur Simonet fait remarquer ses attentes concernant les aménagements de la Rambla. Dans ce cadre, l'association souhaiterait l'installation d'un panneau d'information.

Les horaires de la ligne de bus 32 ne sont pas suffisamment présents sur quelques panneaux d'information.

Une alerte est exprimée concernant les usages du parc : nuisances sonores, propreté, usage des barbecues, médiation municipale insuffisante ou sur de mauvais créneaux. Cette demande a bien été prise en compte et transmises aux services compétents : Police Municipale et Service Prévention de la Délinquance et Médiation. Par ailleurs, dans le cadre de la rétrocession de la gestion du Parc à la Ville de Rennes, Daniel Guillotin propose qu'un bilan soit fait, après ces trois premières années d'exploitation et son évolution possible.

Animations estivales : site « Cet été à Rennes ».

Toutes les infos sont à retrouver sur <https://ete.rennes.fr/> et sur la récente lettre d'info quartiers numérique.

Clôture de la réunion par la visite de l'Hôtel Pasteur, par Gwenola DRILLET.

Direction de Quartier Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via

[le formulaire de contact](#) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>